

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 avril 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Constant donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## **Délibération n° 03-02 du 14 avril 2022**

### **POUR UNE OLYMPIADE CULTURELLE INCLUSIVE ET RAYONNANT SUR TOUTE LA SEINE-SAINT-DENIS – STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE 2022-2024.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu la Charte olympique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2018-IX-38 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation du plan de mobilisation du Département pour la Seine-Saint-Denis 2024,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021 portant actualisation du plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis - Période 2021-2024,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les orientations de la stratégie départementale 2022-2024 pour l'Olympiade culturelle des JOP de Paris 2024 ;



- APPROUVE l'appel à projets en lien avec la ville de Paris et Paris 2024 « *Artistes et sportifs associés : résidences artistiques de recherche et de création en milieu sportif* » joint en annexe.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*